ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 54437

Texte de la question

M. Didier Quentin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conventions opérationnelles de travail (COT). Afin de faciliter le retour des chômeurs de longue durée, notamment au sein des très petites entreprises (moins de 12 salariés), ce dispositif prévoit, durant une période transitoire, le versement à l'employeur des allocations sociales précédemment versées au chercheur d'emploi. Parallèlement, l'entreprise accorde au salarié un complément de rémunération, afin de parvenir à un salaire conforme aux dispositions des conventions collectives. C'est pourquoi il lui demande si elle a l'intention de mettre en oeuvre ce dispositif de retour à l'emploi et quelles autres mesures elle compte mettre en oeuvre pour réduire le taux de chômage des chercheurs d'emploi de longue durée.

Données clés

Auteur : M. Didier Quentin
Circonscription : Charente-Maritime (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 54437
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6692